

Reunion de concertation sur les modalites d'évaluations DUT du 5/04/2012

Point 1 : évolution du texte portant sur les absences injustifiées

Nouvelle proposition

"Au-delà de cinq demi-journées d'absences injustifiées au cours du même semestre universitaire, la décision de validation du semestre est reportée au jury suivant".

Toute absence au cours d'une demi- journée entraîne la comptabilisation de la 1/2 journée en absence injustifiée. _____

La diffusion du bulletin de notes est effectuée avec la mention "décision reportée".

Le Jury du semestre suivant pourra alors valider le semestre en cause ou prendre une décision de **non Validation définitive pour assiduité insuffisante.**

Point 2 : affichage officiel

Affichage obligatoire des modalités, listes des résultats sans les notes

Point 3 : présentation des documents pour le grand jury

Utilisation des nouveaux documents de synthèse élaborés par le service scolarité

Pièce supplémentaire portant sur les résultats des votes de la commission de département

Nom de l'étudiant	Prénom de l'étudiant	Motif du vote	Pour	contre	abstention
X1	Y1	validation de semestre	5	1	2
X2	Y2	ré-orientation	8	0	0

Point 4 : présentation des listes de résultats

Classement par décroissance des moyennes

Affichage des moyennes des UE sans les détails

Sur le tableaux des résultats, présentation d'une colonne avec le nombre d'absences injustifiées uniquement

Edition en noir et blanc sans hachurage

Utilisation des appellations suivantes :

SV Semestre Validé

SNV Semestre non validé

SVC Semestre validé par compensation

SVDJ Semestre **validation par décision de jury**

DR Décission reportée